

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL du 23 DECEMBRE 2020

Monsieur le 1er adjoint au Maire, en application de l'article L. 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales et de l'article 8 du Règlement intérieur du Conseil municipal adopté le 18 novembre 2020, remplace Monsieur le Maire à la présidence du Conseil municipal, du fait de son absence, et déclare la séance du Conseil Municipal du 23 décembre 2020 ouverte, à 18 heures 00, à huis clos.

Puis il a été procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'une secrétaire prise au sein du Conseil municipal, Madame Anne DAURES, ayant réuni l'unanimité des suffrages, a été désignée pour remplir la fonction de secrétaire de séance qu'elle a accepté.

Il est procédé à la constatation de la liste des membres du Conseil municipal.

Hamoue DERDOUR	Olga CAMPANELLA	Thierry CHAPELLIER
Josette CERUTTI	Claude MONTALI	Philippe PACAUT
Annette NUSSAC-BREITHEL	Claire GAZE	Patrick DUPUY
Béatrice DI SANTO	Dolorès POETA	Linda FUSTIER
Olivier BOURGIER	Jean-Charles VIEMARI	Virginie COURTIAL
Rémi MARETTE	Hervé DELESPAUL	Sabine ZOULALIAN
Patrick LAMARQUE		

Il dénombre **23** Conseillers Municipaux présents

6 Conseillers Municipaux sont absents, dont 6 excusés et qui ont donné procuration.

- Monsieur Claude PICCIRILLO, absent et excusé, représenté par Monsieur Eric LEOTARD ;
- Madame Sylvie LAUGIER, absent e et excusée, représentée par Madame Olga CAMPANELLA ;
- Monsieur Joseph RAJOLA, absent et excusé, représenté par Madame Martine MEUTERLOS ;
- Madame Marion AUREILLE, absente et excusée, représentée par Monsieur Patrick DUPUY ;
- Monsieur Pierre GELSI, absent et excusé, représenté par Monsieur Hervé DELESPAUL ;
- Madame Virginie JUILLARD, absente et excusée, représentée par Madame Sabine ZOULALIAN.

Il y a donc 6 procurations.

Le quorum étant atteint, la séance du Conseil Municipal peut se dérouler.

Monsieur LAMARQUE, propose une minute de silence en souvenirs des victimes du COVID-19, ainsi qu'aux victimes du terrorisme.

Monsieur LEOTARD, propose que la minute de silence soit également en souvenir des trois gendarmes décédés et en souvenir de l'ancien Président de la République Valéry GISCARD D'ESTAING.

Minute de silence.

Monsieur LEOTARD, évoque la situation sanitaire actuelle du COVID-19 au sein des services municipaux ; il précise les dispositions qui ont été prises pour assurer la sécurité sanitaire des agents avec notamment la réalisation d'une campagne de désinfection des locaux de l'hôtel de ville. Les agents seront de retour, en totalité, après le jour de l'an.

Il donne également des nouvelles de Monsieur le Maire, positif au COVID-19, qui salue les membres du Conseil municipal.

Monsieur LEOTARD, informe du retour de Madame EZGULIAN au sein du service des ressources humaines. Elle a vocation à reprendre ses anciennes missions en qualité de Directrice des ressources humaines et nous tenons à remercier Madame SAUVEUR pour son travail et son investissement au sein du service des ressources humaines.

Date de la convocation : le 16 décembre 2020.

Monsieur le 1er adjoint au Maire rend compte au Conseil Municipal de l'usage fait de la délégation permanente faite à Monsieur le Maire, votée par la délibération n° 09/20 du 23 mai 2020 portant sur les décisions du Maire prises et visés par le contrôle de légalité depuis le 18 novembre 2020.

Monsieur le Maire donne lecture des décisions prises depuis le dernier Conseil Municipal, à savoir :

Les décisions n° 99/20 à 106/20.

Monsieur le 1er adjoint au Maire propose d'adopter le Procès-Verbal de la séance du **18 Novembre 2020**.

Ce dernier est adopté à la majorité.

Avec

Pour	27	
Abstention	2	Messieurs DELESPAUL et GELSI
Contre		

L'ordre du jour est ensuite abordé.

RAPPORT N°1 : Budget supplémentaire 2020 – Budget de la Commune

Le budget supplémentaire de la Commune pour l'exercice 2020 proposé au vote du Conseil Municipal porte sur un total en dépenses et en recettes de 2 118 028.67€ se répartissant comme suit :

SECTION FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes
Crédits votés au BS	1 883 760.73€	30 999.95€
Résultat de fonctionnement reporté		1 852 760.78€
Total section de fonctionnement	1 883 760.73€	1 883 760.73€

SECTION D'INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes
Crédits votés au BS	- 1 355 608.50€	-1 666 141.06€
RAR 2019	1 535 589.67€	1 900 409.00€
Solde d'exécution reporté	54 286.77€	
Total section d'investissement	234 267.94€	234 267.94€

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Monsieur le 1er adjoint au Maire,
Après en avoir délibéré, conformément à la Loi,

Avec

Pour	24	
Abstention	1	Monsieur LAMARQUE
Contre	4	Mesdames ZOULALIAN et JUILLARD et Messieurs DELESPAUL et GELSI

À la majorité,

Considérant que pour des raisons tenant aux pratiques et aux conditions sanitaires actuelles les élus n'ont pas signé le budget supplémentaire.

DECIDE, compte tenu des informations et des documents joints en annexes, de voter le budget supplémentaire de la Commune pour l'exercice 2020

AUTORISE, Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier

RAPPORT N°2 : Budget supplémentaire 2020 – Cimetière.

Le budget supplémentaire du cimetière pour l'exercice 2020 proposé au vote du Conseil Municipal porte sur un total en dépenses et en recettes de 0€ se répartissant comme suit :

SECTION FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes
Crédits votés au BS	-1 451.34€	
Résultat de fonctionnement reporté	1 451.34€	
Total section de fonctionnement	0€	0€

SECTION D'INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes
Crédits votés au BS	0€	0€
RAR 2019	0€	0€
Solde d'exécution reporté	0€	
Total section d'investissement	0€	0€

Le Conseil Municipal,
Ouï l'exposé de Monsieur le 1er adjoint au Maire,
Après en avoir délibéré, conformément à la Loi,

Avec

Pour	24	
Abstention	5	Mesdames ZOULALIAN et JUILLARD et Messieurs LAMARQUE, DELESPAUL et GELSI
Contre		

A la majorité,

Considérant que pour des raisons tenant aux pratiques et aux conditions sanitaires actuelles les élus n'ont pas signé le budget supplémentaire.

DECIDE, compte tenu des informations et des documents joints en annexes, de voter le budget supplémentaire du cimetière pour l'exercice 2020.

AUTORISE, Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le 1er adjoint au Maire remercie l'assemblée, lève la séance à 18 heures 20.

Affichage le 30 décembre 2020.

Le 1er adjoint au Maire,

Eric LEOTARD